

RAPPORT D'ACTIVITÉ

2020

23 JUILLET 2021
CHATEAU DE VALENÇAY



MAF | Mutuelle
des Architectes
Français
assurances

VOUS AVEZ L'AUDACE, NOUS AVONS L'ASSURANCE.

SOMMAIRE



CONSEIL RÉGIONAL
DE L'ORDRE DES ARCHITECTES

Partie I – Rapport d'activité 2020	06
I. Mot du Président	
II. Le Conseil	
III. Le Tableau	
IV. CSE	
V. Procédures collectives	
VI. Litiges	
VII. Déontologie et protection du titre	
VIII. Chambre de discipline	
IX. Juridique	
X. Contrôle de la formation continue	
XI. Bilan financier	
XII. Actions et relations extérieures	

Partie II – Transition écologique	25
--	----



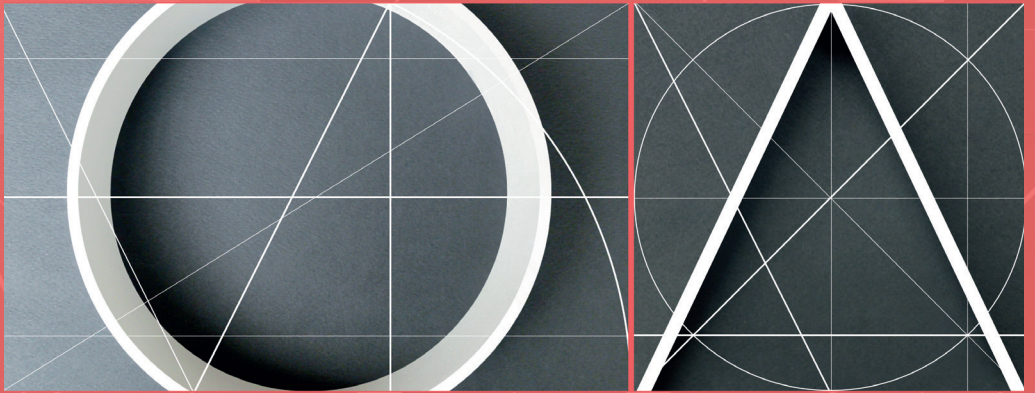
MAISON DE L'ARCHITECTURE CENTRE-VAL DE LOIRE

Partie I – Présentation	30
Partie II – Programmation	32
Partie III – Formations 2021-2022	35



LA FAC – FORMATION DES ARCHITECTES
DU CENTRE

Partie I – Programmation	38
Partie II – Calendrier du 2^e semestre 2021	40





CONSEIL RÉGIONAL DE L'ORDRE DES ARCHITECTES

PARTIE I – RAPPORT D'ACTIVITÉ 2020

I. MOT DU PRÉSIDENT

C'est notre première réunion annuelle que le conseil organise dans sa nouvelle configuration à la suite des élections ordinaires qui se sont déroulées en février dernier.

Sachez que ce conseil, renouvelé par moitié, reste à votre écoute et allié à la fois l'expérience et l'ouverture dans le cadre d'une nouvelle dynamique.

Je remercie les conseillers

et nos deux secrétaires de m'avoir aidé à faire en sorte que cette mandature se déroule au mieux malgré les nombreuses difficultés rencontrées, notamment liées à la crise du Covid.

Parmi les sujets à venir, c'est la place de l'architecte dans le dispositif national et régional de la transition écologique qui nous préoccupe.

L'Ordre des Architectes n'a jamais été consulté sur un certain nombre de décrets, alors que c'est son rôle, et ce qui est plus grave encore, le Ministère de la Culture ne l'a pas été non plus.

Cela va donc être notre prochain combat au niveau régional. Les CROA sont en première ligne pour défendre la place des architectes dans le cadre du programme SARE (Service d'accompagnement à la rénovation énergétique) piloté par l'Ademe et les porteurs associés en région.

À cet effet, le Conseil National a édité un contrat type rénovation globale disponible sur le site permettant de proposer une offre globale au maître d'ouvrage. Il se décompose en deux parties distinctes et complémentaires : un contrat d'architecte pour la réalisation d'études préalables à travaux de rénovation et un marché global pour des travaux de rénovation.

Est également à disposition une Mallette Rénovation ciblée sur le logement individuel et le petit collectif, véritable boîte à outils ayant l'ambition de faciliter l'intervention de l'architecte en lui fournissant des conseils et outils méthodologiques. Vous trouverez plus d'information à ce sujet dans notre deuxième partie, la première étant consacrée à notre rapport d'activité.

Enfin, le conseil régional sera toujours présent pour vous accompagner dans le cadre de votre exercice professionnel, mais aussi être à votre écoute en cas de difficulté.

*Frédéric SKARBK
Président du CROA
Centre-Val de Loire*

II. CONSEIL RÉGIONAL DE L'ORDRE DES ARCHITECTES

Créé par la loi du 3 janvier 1977 sur l'architecture, l'Ordre des architectes est constitué des 29 900 architectes, agrées en architecture et détenteurs de récépissés. Il est doté de la personnalité morale et de l'autonomie financière et est placé sous la tutelle du ministère de la Culture. C'est un organisme de droit privé chargé de missions de service public.

COMPOSITION DU CONSEIL RÉGIONAL DEPUIS LES ÉLECTIONS DU 2 FÉVRIER 2021



SKARBEK Frédéric
Président
Commission GED



GAUCHERY Sylvain
Vice-Président
Commissions litiges
et déontologie,
contrôle de la formation.



ANTOINE Claire
Secrétaire
Députée dépt 28
Commissions litiges
et déontologie, Juriet.



TRESBAILES Sandrine
Trésorière
Commissions CSE,
procédures collectives.



PAULET Amélie
Députée dépt 18
Commissions Juriet,
procédures collectives
et communication.



AUTISSIER Catherine
Députée dépt 36
Commissions litiges
et déontologie,
contrôle de la formation,
procédures collectives
et marchés publics.



BIAUNIER Ludovic
Commissions
communication,
marchés publics, GED.



MOREAU Sandra
Députée dépt 37
Trésorière
Commissions litiges
et déontologie,
contrôle de la formation.



FOUSSARD François
Député dépt 41
 Commission
 transmission écologique



RHO Ivana
Députée dépt 41
 Commission
 transmission écologique



BOULNOIS Jacques
Député dépt 45
 Commission
 transmission écologique

En 2020, le CROA s'est réuni 6 fois en Conseil, 10 fois en Bureau, a participé à 10 groupes de travail et commissions, 5 Commissions de Contrôle des Finances, 3 Conférences des régions et 55 réunions diverses au niveau national et régional.

MISSIONS DES PERMANENTES

Secrétaire	Libellés
<p>Ludivine DARDONVILLE</p> 	<p>Secrétariat (agenda, gestion structure, gestion personnel, missions statutaires, etc.) Comptabilité Assistance juridique (marchés publics, privés, exercice de la profession, déontologie) Secrétariat de la chambre de discipline Communication (newsletter, réseaux sociaux)</p>
<p>Maggy DOS SANTOS</p> 	<p>Secrétariat (accueil physique, téléphonique, email) Gestion du tableau Contrôle de l'obligation d'assurance Contrôle de l'obligation de formation Gestion des litiges Jurys de concours Actions / communication</p>

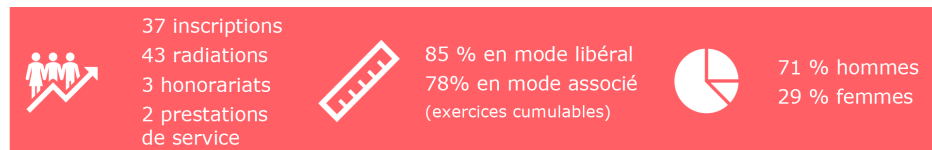
III. TABLEAU DE L'ORDRE

Claire ANTOINE, Secrétaire général.

La principale mission régalienne du Conseil régional est d'assurer la tenue du tableau régional. Elle concerne toutes les opérations liées à la « vie » professionnelle : inscription, changement d'adresse, contrôle

des attestations d'assurance, des modes d'exercice, modification des statuts de sociétés d'architecture, démission, radiation, contrôle de la formation, contrôle des déclarations et des permis d'aménager, etc.

2020 EN CHIFFRES



Nombre d'inscrits	2016	2017	2018	2019	2020*	2021*
Architectes et détenteurs de récépissé	515	494	489	487	489	479
Sociétés	202	202	207	212	210	215

* Au 21 mai 2021

Département	18	28	36	37	41	45
Nombre d'inscrits	45	71	39	147	49	128

LE CONTRÔLE DES ASSURANCES

Tout architecte, société d'architecture ou succursale d'architecture dont la responsabilité peut être engagée à raison des actes qu'il accomplit à titre professionnel, doit justifier auprès de son Conseil régional de la souscription d'une assurance professionnelle.

Il doit adresser au Conseil

régional une attestation conforme au modèle type (défini par l'arrêté du 15 juillet 2003) au plus tard le 31 mars de l'année en cours.

Passé le 31 mars, après mise en demeure restée sans effet, le Conseil régional ou le président sur délégation doit suspendre l'architecte du tableau.

RELANCES RAR 1	2016	2017	2018	2019	2020
Nombre d'architectes suspendus	56	21	10	0	5
Nombre de sociétés suspendues	18	12	3	5	3

RELANCES RAR 2	2016	2017	2018	2019	2020
Nombre d'architectes radiés	29	19	2	0	0
Nombre de sociétés radiées	6	4	0	2	0

IV. COMMISSION SOLIDARITÉ ENTRAIDE

Sandrine TRESBAILES, Trésorière et déléguée régionale CSE.

En cas de baisse des revenus ou de difficultés financières, la cotisation ordinale peut faire l'objet d'une exonération, partielle ou totale.

La Commission nationale « Solidarité Entraide » (CSE) peut

ainsi accorder aux architectes qui en font la demande par écrit et sur justificatifs, des échelonnements de règlement sans pénalité ou des exonérations de cotisation.

Les modalités sont précisées ci-dessous :

Pour la cotisation individuelle

- dernier avis d'imposition (obligatoire),
- 3 derniers avis de paiement pour ceux inscrits à Pôle emploi,
- certificats médicaux et / ou bulletins d'hospitalisation pour ceux qui sont en maladie prolongée,
- dernier avis RSA pour ceux qui en bénéficient.

Pour la cotisation société

- courrier circonstancié,
- dernier compte de résultat certifié (obligatoire),
- déclaration de cessation d'activité le cas échéant.

La demande d'abattement peut se faire par email adressé à cse@cnoa.com ou directement depuis votre espace personnel sur le site www.architectes.org :

ORDRE DES ARCHITECTES

Conseil régional
CENTRE-VAL DE LOIRE

L'ORDRE EN REGIONS

Vous recherchez un architecte

FR | EN

DÉCONNEXION

2021 2020 2019 2018 2017

Année 2021 - Architecte - CENTRE-VAL DE LOIRE

Vous êtes appelé en fonction de votre mode d'exercice **Libéral**

Votre cotisation pour 2021 s'élève à 700.00 €

VOIR VOTRE BORDEREAU SIMPLIFIÉ

RÉGLER SA COTISATION 2021

Données encryptées sur un serveur sécurisé

L'appel de cotisation a été fait en fonction des éléments fournis et dont nous avons eu connaissance. Vous devez faire une demande auprès de votre ordre régional d'inscription CENTRE-VAL DE LOIRE pour faire changer votre mode d'exercice.

FAIRE UNE DEMANDE DE MODIFICATION DE MODE D'EXERCICE

Vous avez aussi la possibilité de faire une demande d'abattement, selon votre déclaration de revenus ou si vous êtes en situation de pouvoir solliciter la Commission Solidarité Entraide.

FAIRE UNE DEMANDE D'ABATTEMENT

Enfin, vous pouvez à tout moment consulter les réponses aux questions les plus fréquentes et nous contacter :

Questions fréquentes
Toutes les réponses sur la cotisation

MON PROFIL

COTISATION

COTISATION

ELECTIONS ORDINALES

MES BOOKS ARCHITECTES-POUR-TOUS

ATTESTATION D'INSCRIPTION

KIT DE FORMATION COVID-19

V. PROCÉDURES COLLECTIVES

Sandrine TRESBAILES, Catherine AUTISSIER et Amélie PAULET

L'Ordre a un rôle dans le cadre des procédures collectives concernant les architectes exerçant à titre libéral ou sous forme de sociétés d'architecture dans chacune des 4 procédures suivantes :

1 – Procédure de conciliation :

L'Ordre est destinataire de la décision d'ouverture de la procédure et peut prendre connaissance de l'accord amiable avec les principaux créanciers au Greffe du Tribunal.

2 – Procédure de sauvegarde :

L'Ordre est convoqué à l'audience et est d'office désigné contrôleur pour assister le mandataire judiciaire dans ses fonctions.

3 – Procédure de redressement judiciaire :

L'Ordre est convoqué à l'audience et est d'office désigné contrôleur.

4 – Procédure de liquidation judiciaire :

L'Ordre est convoqué à l'audience d'ouverture. Le tribunal désigne un représentant de l'ordre qui a pour mission d'exercer les actes de la profession.

L'architecte libéral ne peut plus exercer sous ce mode mais exclusivement en tant que salarié d'un architecte ou d'une société d'architecture, en tant que fonctionnaire ou agent publique, ou « sans activité momentanée ». La société d'architecture en liquidation judiciaire est radiée.

2015	2016	2017	2018	2019	2020
4 dossiers	1 dossier	2 dossiers	3 dossiers	6 dossiers	1 dossier

VI. COMMISSION LITIGE

Sylvain GAUCHERY, Claire ANTOINE, Catherine AUTISSIER, Sandra MOREAU, conciliateurs.

L'Ordre des Architectes peut être sollicité pour le règlement amiable d'un différend entre architectes ou entre architectes et maîtres d'ouvrage ou tiers.

Pour les marchés privés, il existe 2 procédures :

La conciliation : elle concerne les litiges entre deux architectes, entre un architecte et un professionnel, ou un consommateur (à condition que la demande émane de l'architecte). La conciliation peut être, selon les cas, un préalable obligatoire

ou facultatif à la saisine des juridictions compétentes.

La médiation de la consommation : pour un consommateur (particulier non professionnel) en vue de la résolution d'un litige qui l'oppose à un professionnel.

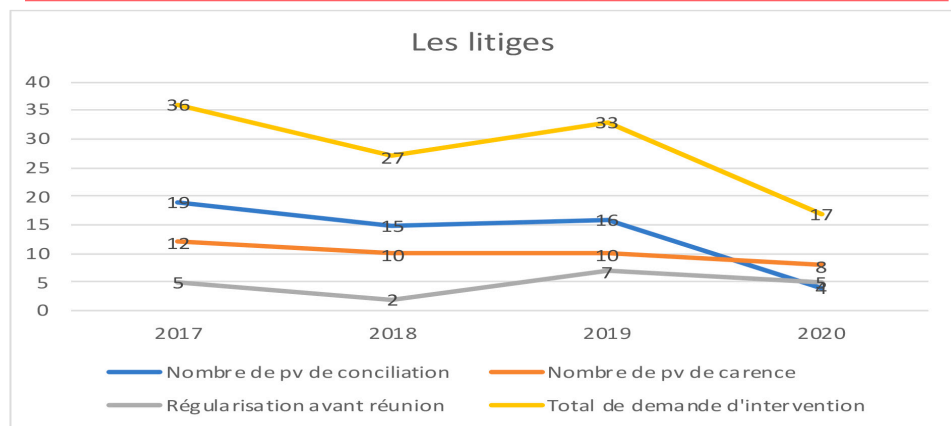
Pour les marchés publics, le Comité consultatif de règlement amiable des litiges territorialement compétent doit être saisi : <https://www.economie.gouv.fr/daj/reglement-amiable-des-differends>

2020 EN CHIFFRES



47 % demandes de maîtres d'ouvrages
53 % demandes d'architectes

17 dossiers
4 PV de conciliation
8 PV de carence
5 régularisations avant réunion



VII. DÉONTOLOGIE ET PROTECTION DU TITRE

Sylvain GAUCHERY, Claire ANTOINE, Catherine AUTISSIER et Sandra MOREAU.

La déontologie

La Commission Déontologie agit dans le cadre des missions légales de l'Ordre des Architectes et veille au respect du Code de déontologie par toute personne inscrite à un tableau régional ou à son annexe. Le non-respect de ces dispositions peut faire l'objet d'une sanction disciplinaire.

Le CROA intervient principalement sur le fondement de l'article 5 du Code de déontologie (signature de complaisance), ou lorsqu'il est saisi d'une plainte d'un architecte, d'un particulier ou d'un tiers.

En 2020, la commission déontologie a traité une plainte disciplinaire de la part d'un particulier.

La Protection du titre

Le port du titre est défini dans le décret n° 80-218 du 20 mars

1988 et son usage est protégé par l'article 40 de la loi n°77-2 du 3 janvier 1977.

Dans ce cadre, le CROA peut être saisi et intervenir auprès des personnes qui usurpent le titre afin de régulariser leur situation. Il peut également engager des actions en justice.

Dans son article 40, la loi n°77-2 du 3 janvier 1977 protège le titre d'architecte. L'usurpation du titre est une infraction pénale. Avant d'engager toute procédure, le CROA adresse à l'usurpateur une lettre de mise en demeure préalable pour lui rappeler les termes de l'article 40 et lui enjoindre de cesser d'usurper le titre sous peine de saisine du tribunal correctionnel.

En 2020, le CROA a adressé 5 mises en demeure qui ont été suivies d'effet.

VIII. CHAMBRE RÉGIONALE DE DISCIPLINE

Titulaires : Patrice ROBERT, Patrick PICHON, Mathieu ALBERTINI.

Suppléants : Gilbert AUTRET, Sylvie PIRES, Antoine VACONSIN.

La Chambre régionale de discipline des architectes (CRDA) exerce en première instance le pouvoir disciplinaire. Elle peut prononcer les sanctions suivantes : l'avertissement, le blâme, la suspension avec ou sans sursis pour une période de 3 mois à 3 ans et la radiation du tableau.

Les décisions prises par la Chambre Régionale de Discipline peuvent être déférées en appel auprès de la Chambre Nationale de Discipline des Architectes.

Depuis une réforme intervenue en 2005, les chambres de discipline ne sont plus composées exclusivement de conseillers régionaux. Le ministère de la culture, en modifiant la composition des chambres de

discipline (y compris celle de la chambre nationale de discipline) visait à renforcer **l'indépendance et l'impartialité de ces juridictions.**

Lors du renouvellement de la Chambre de discipline du Centre-Val de Loire suite aux élections de février 2021, le CROA a mis en place une plus stricte séparation entre « l'organe de poursuite » (le CROA habilité à engager la plainte disciplinaire) et « l'organe de jugement » (la CRDA qui juge les architectes) et les membres de la Chambre sont d'anciens conseillers ordinaires ayant une bonne connaissance des modalités d'exercice de la profession d'architecte et du fonctionnement de l'Institution.

IX. JURIDIQUE

Ludovic BIAUNIER, Catherine AUTISSIER, Claire ANTOINE et Amélie PAULET.

Le CROA Centre-Val de Loire assure les services suivants :

- réponse aux questions des architectes relevant du cadre strict de l'exercice de la profession (droit des contrats, assurances, droit de la construction, droit de l'urbanisme, passation et exécution des marchés publics, déontologie et discipline),
- réponse aux interrogations des maîtres d'ouvrage,
- analyse des projets de statuts de sociétés d'architecture,
- interventions dans le cadre des procédures irrégulières en marchés publics.

2020 EN CHIFFRES



168 questions écrites
11 études de statuts
6 interventions auprès de
MOA publics



Questions écrites :
36 % exercice de la profession
25 % marchés privés
16 % marchés publics
17 % covid
5 % autres

INTÉRÊT À AGIR DE L'ORDRE DES ARCHITECTES

La jurisprudence récente impacte les actions ordinales en matière de marchés publics. La décision de la Cour d'appel de Paris dans l'affaire avec l'Autorité de la concurrence a des conséquences sur les modes d'intervention auprès de la maîtrise d'ouvrage publique. Les dernières décisions du Conseil d'État sur les recours du CROA PDL sur les marchés de conception-réalisation amènent

à revoir la stratégie contentieuse de l'Ordre.

Par conséquent, le CNOA demande que les CROA interviennent de manière mesurée et renvoient à des informations générales et au cadre juridique de référence. Cependant, l'article 26 de la Loi sur l'architecture permet toujours d'intervenir lorsque le recours obligatoire l'architecte est mis en jeu.

JURYS DE CONCOURS

Frédéric SKARBEK

Le CROA Centre-Val de Loire peut être sollicité par les maîtres d'ouvrage publics souhaitant la participation d'architectes expérimentés et référencés dans les jurys d'attribution de marchés.

C'est au juré que revient la tâche de conseiller le maître d'ouvrage pour que le meilleur projet soit choisi. Il lui appartient également de démontrer que les architectes sont des conseillers utiles et même indispensables au sein des jurys.

Les personnes désignées par l'acheteur le sont en leur nom personnel et non en tant que représentants d'une institution. Il est recommandé qu'elles soient indépendantes de la maîtrise d'ouvrage et qu'elles n'aient pas de lien de subordination.

En 2020, le CROA a reçu 8 demandes de désignation d'architectes jurés (1 pour le Loiret, 2 pour l'Indre-et-Loire, 1 pour le Cher, 3 pour le Loir-et-Cher, 1 pour l'Eure-et-Loir).

X. FORMATION CONTINUE

Sylvain GAUCHERY, Sandra MOREAU et Catherine AUTISSIER.

Comme toute profession libérale réglementée, les architectes doivent entretenir leurs compétences tout au long de leur carrière professionnelle. Cette obligation figure dans leur code de déontologie.

Les modalités de mise en œuvre de la formation continue et de son

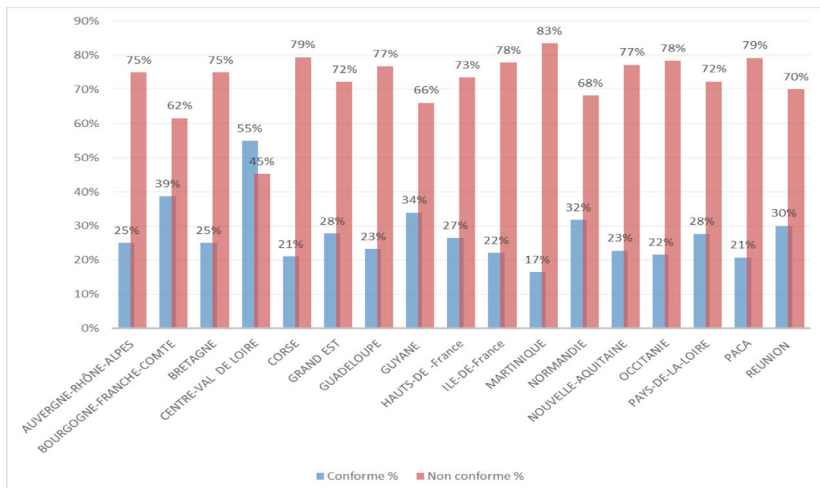
contrôle sont définies aux articles 83 et suivants du Règlement intérieur de la profession.

Cette obligation de formation se traduit également par l'obligation de déclarer ses heures effectuées annuellement, au plus tard le 31 mars de l'année suivante.

En réponse au contexte sanitaire, l'Ordre avait mis en place, pour l'année 2020, une dispense exceptionnelle qui réduisait de 20 heures l'obligation de formation sur la période triennale de chaque architecte. Pour la période triennale en cours en 2020, seules 40 heures de formation sont nécessaires pour être en conformité.

En mai 2021

Conformes : 6 279 architectes = 28% - Non conformes : 19 187 architectes = 72%



XI. BILAN FINANCIER

Sandrine TRESBAILES, Trésorière et déléguée régionale CSE.

BUDGET DE TRESORERIE 2020				
Arrêté des comptes au 31/12/20				
	Voté le 15/11/19	Modifié	Exécuté le 31/12/2020	%
RECETTES				
Fonctionnement/Investissement				
Dotation CNOA	249 154		249 156	100%
Subvention DRAC	11 000		0	0%
Subvention Partenaires	1 500		1 500	100%
Inscriptions	5 000		7 079	142%
Ventes	750		1 405	187%
Remboursement CNOA (frais financiers prêts)	6 835		6 574	96%
Formation	800		0	0%
Produits exceptionnels (remboursements divers)	300		13 138	4379%
Loyer MA	7 560		7 560	100%
Remboursement frais de gestion MA	750		1 111	148%
Indemnité mise à disposition pépinière	3 000		3 040	101%
Loyer FAC	4 200		4 200	100%
Remboursement frais de gestion FAC	4 760		371	8%
Fonds propres	0		0	
Provision Autorité de la concurrence	20 000		0	0%
TOTAL RECETTES	315 609		295 134	94%

BUDGET DE TRESORERIE 2020				
Arrêté des comptes au 31/12/20				
	Voté le 15/11/19	Modifié	Exécuté le 31/12/2020	%
DEPENSES				
Section de fonctionnement				
Frais de locaux	22 755		20 602	91%
Honoraires	7 000		5 988	86%
Indemnités et déplacements conseillers	61 677		38 084	62%
Actions Manifestations Formations	19 065		11 216	59%
Frais de gestion	22 230		19 610	88%
Subventions	8 430		8 730	104%
Frais de personnel	94 800		111 937	118%
Équipement matériel	1 500		0	0%
Actions exceptionnelles	0		0	
Dépenses exceptionnelles	24 000		0	0%
Total fonctionnement	261 457		216 167	76%
Section d'investissement				
Remboursement emprunt locaux	54 152		54 152	100%
Investissement immobilier	0		0	
Investissement mobilier	0		0	
Constitution de réserves	0		0	0%
Total investissement	54 152		54 152	100%
TOTAL DEPENSES	315 609		270 319	86%
Différence	Recettes - dépenses = 24 815			

XII. ACTIONS ET RELATIONS EXTÉRIEURES

Dans un contexte de crise sanitaire, le CROA Centre-Val de Loire a été contraint de reporter ses actions. Cependant, la réunion annuelle du Conseil régional de l'Ordre des architectes du Centre-Val de Loire et l'assemblée générale de la Maison de l'Architecture du Centre-Val de Loire se sont tenues le 24 juillet 2020 dans La Halle de Châteaudun.

Réunissant plus de 70 personnes pendant une journée, elles ont connu un franc succès et ont permis de rassembler la profession autour de l'architecture, dans sa diversité et sa richesse.

Ce fut également l'occasion d'accueillir les nouveaux architectes inscrits en 2019 et 2020 pour leur prestation de serment.





PARTIE II – TRANSITION ÉCOLOGIQUE

L'Ordre des Architectes a lancé récemment sa « Mallette Rénovation ». Elle a été développée dans le cadre du dispositif « Engagé pour faire » auquel participent le Conseil national de l'Ordre et de nombreux architectes. Elle est ciblée sur le logement individuel et le petit collectif.

En plus des contrats-types, la mallette contient des informations sur les aides publiques à la rénovation, sur les données à produire pour la réalisation d'un audit énergétique MaprimeRénov', des fiches

d'évaluation des potentialités architecturales et écologiques d'un logement, mais également des informations en lien avec la rénovation, comme celles sur les pathologies du bâtiment, les matériaux sains, ou les bonnes pratiques en fonction des typologies de bâti par région.

La « Mallette Rénovation » est disponible en ligne sur le site www.architectes.org. Vous aurez accès aux outils en cliquant sur les liens en bleu du contenu de la mallette.

La Mallette Rénovation



Cette **Mallette Rénovation** contient une série d'outils pratiques destinés aux architectes qui conduisent des travaux de rénovation énergétique pour le compte de particuliers. Elle vise à faciliter l'intervention de l'architecte en lui fournissant conseils, outils méthodologiques et contrats type, avec le double objectif de simplifier les démarches du particulier et d'inscrire le projet de rénovation énergétique dans une perspective globale d'amélioration de la qualité d'usage et de la valeur patrimoniale du bien.

La **Mallette Rénovation** a été développée dans le cadre du dispositif « **Engagé pour faire** » auquel participent le **Conseil national de l'Ordre** et de nombreux architectes. Elle est ciblée sur le logement individuel et le petit collectif.

CONTENU DE LA MALLETTE

- 1 Informations sur les [aides publiques à la rénovation](#), en particulier [le dispositif MaPrimerénov'](#).
- 2 Descriptif des [prestations et données à produire](#) pour [l'audit énergétique MaPrimerénov'](#) en maison individuelle.
- 3 [Liste des logiciels référencés](#) par le ministère de la transition écologique pour la réalisation de l'audit MaPrimerénov' de maison individuelle.
- 4 Fiche d'évaluation des **potentialités architecturales et écologiques d'un logement**. Cette fiche est renseignée par l'architecte lors d'une visite sur site pour évaluer les caractéristiques du bien visité avec son client.
 - a. [Version Maison individuelle](#)
 - b. [Version Copropriété](#)
 - c. [Version Territoires ultramarins](#)

5

Fiche [d'autoévaluation du bien](#). Cette fiche remplie par le particulier aide l'architecte à mieux comprendre comment le particulier perçoit son bien.

6

Contrat pour la réalisation d'une **mission d'audit énergétique MaPrimeRénov'**. Télécharger en [version modèle non modifiable](#) avec le logo de l'Ordre (.pdf) ou en [version outil modifiable](#) mais sans logo (.docx) ;

7

Contrat-type « Rénovation globale »

a) Contrat d'études préalables à travaux de rénovation. Dans ce contrat, la mission de l'architecte consiste à faire un diagnostic de l'existant et des préconisations de travaux de rénovation et/ou d'amélioration de la performance énergétique. Elle fait l'objet de la remise d'un rapport de synthèse au client en fin de mission. Des missions optionnelles sont également prévues, telles que la mission d'assistance pour la demande d'autorisation d'urbanisme ou la réalisation d'un audit énergétique éligible au financement MaPrimeRénov'. (Télécharger en [version modèle](#) non modifiable avec le logo de l'Ordre (.pdf) ou en [version outil](#) modifiable mais sans logo (.docx) ;

b) Contrat de marché global pour des travaux de rénovation. Ce contrat combine une offre intégrée de prestations de maîtrise d'œuvre et une offre de travaux. Il est particulièrement adapté aux projets de rénovation courants, sans intervention lourde. Ici, les entreprises ne sont pas mises en concurrence entre elles par l'architecte comme le prévoit un contrat de maîtrise d'œuvre classique. L'architecte se charge du suivi et de la coordination de la réalisation des travaux : il vérifie leur avancement et s'assure que les demandes de paiements de ses cotraitants sont cohérentes. (Télécharger en [version modèle](#) non modifiable avec le logo de l'Ordre (.pdf) ou en [version outil](#) modifiable mais sans logo (.docx) ;

c) Convention de cotraitance entre architecte et artisans et/ou entreprises. Ce contrat vient en complément du contrat « Rénovation globale ». (Télécharger en [version modèle](#) non modifiable avec le logo de l'Ordre (.pdf) ou en [version outil](#) modifiable mais sans logo (.docx).

8

Contrat d'architecte pour travaux sur existant. Ce contrat est adapté aux projets de rénovation nécessitant une intervention lourde (prise en sous-œuvre, réfection de la charpente, etc.), avec éventuellement une extension et/ou surélévation.

9

Rubrique dédiée à la rénovation sur le site www.architectes.org ([Formations](#), [Logiciel Oscar de simulation thermique](#), [Documents ressources](#), [Pathologies du bâtiment](#), [matériaux écologiques](#), [ventilation](#), [bonnes pratiques par régions et zones géographiques](#), [labels/référentiels](#), etc.).

10

Plateforme transition écologique. Cette plateforme portée par l'Ordre des architectes est un centre de ressources et d'innovations consacré à la transition écologique. Elle a pour objectif d'informer, de partager les connaissances et de promouvoir les solutions en lien avec l'architecture et le cadre de vie.

La **Mallette Rénovation** est régulièrement mise à jour sur le site www.architectes.org

Mai 2021

Focus sur la RE 2020

La Réglementation Environnementale 2020 dont son application débutera en 2022 est, par son enjeu, une formidable opportunité pour notre profession.

L'objectif de cette RE2020 est de diminuer significativement les émissions de carbone du bâtiment. Elle repose pour cela sur une transformation des techniques de construction, des filières industrielles et des solutions énergétiques.

La conception de paysages urbains et suburbains, d'architectures et de rénovations résilients aux changements climatiques, la prescription de matériels et de matériaux minimisant les émissions de CO₂, le suivi des chantiers pour optimiser la déconstruction, le réemploi et pour l'efficacité constructive obligent à une cohérence qui nécessite des compétences transversales et complètes.

Une discipline dispose de tout cela, il s'agit de l'architecture.

Emparons-nous de cette RE2020 même si elle va nous imposer des changements, de l'investissement technique et des besoins en formation.

C'est une chance (la dernière ?) pour notre métier saisissons là !

The logo consists of the letters 'MIA' in a bold, black, sans-serif font. The 'M' and 'A' are connected at the top. Below the letters are two thick horizontal bars, one under the 'M' and one under the 'A'.

MIA

Maison de l'Architecture
Centre — Val de Loire
www.ma-cvl.org

MAISON DE L'ARCHITECTURE

PARTIE I – PRÉSENTATION

Missions

La Maison de l'Architecture, association de loi 1901, est le lieu-ressource de la région Centre-Val de Loire pour aborder sous toutes ses facettes la création architecturale sur l'ensemble du territoire régional. La Maison de l'architecture est ainsi le lieu naturel vers lequel chacun se tourne pour interroger, découvrir, partager et comprendre l'architecture du XXe et du XXIe siècle, et tous les enjeux de la construction, de l'aménagement des territoires et des paysages propres à notre région.

Elle est avant tout préoccupée par la sensibilisation à la culture architecturale sur le territoire régional. Elle se définit comme une interface entre les différents types de compétences de ses « partenaires complémentaires ». Elle génère des interactions avec ces différentes institutions et elle a vocation à mutualiser certaines

de ses activités dans le domaine de la recherche, des expositions et de la formation.

Elle travaille en étroite collaboration avec les autres acteurs de l'architecture et de la construction, tels que le C.A.U.E, les agences d'urbanisme, les écoles d'architecture ainsi que toute autre institution travaillant dans la sensibilisation du patrimoine bâti contemporain de la région Centre-Val de Loire. La Maison de l'architecture Centre – Val de Loire est l'une des 32 Maisons de l'architecture existantes en France qui est membre du Réseau national des Maisons de l'architecture.

Elle reçoit chaque année, sur la base d'une convention, une importante subvention de la part de la Drac (Direction régional des affaires culturels) Centre-Val de Loire et est également soutenue par le Conseil régional de l'ordre des architectes.

Devenir Mécène

Être adhérent à la Maison de l'architecture permet de devenir un membre actif, prendre part aux décisions, aux assemblées générales annuelles et de soutenir les actions de l'association tout en participant aux expositions, conférences, publications, formations et voyages d'étude.. L'association a été reconnue par l'administration fiscale « association d'intérêt général ». À ce titre les dons versés à l'association ouvrent droit à une réduction d'impôts jusqu'à

66 % du montant figurant sur le reçu fiscal. Le montant fiscal correspond au montant versé par le membre ou le partenaire. La déduction est faite du montant de l'adhésion annuelle à la Maison de l'architecture Centre-Val de Loire. Chaque don fait l'objet d'un reçu fiscal dûment rempli et retourné. Depuis 2017 la Maison de l'architecture Centre-Val de Loire peut compter sur le soutien d'un cercle de partenaires et mécènes.

Composition du nouveau conseil d'administration depuis les élections du 9 avril 2021

Jacques BOULNOIS	Président de la MA - Représentant du CROA
Jean-Yves BARRIER	Vice-Président - Élu par l'assemblée
Grégory MORISSEAU	Secrétaire de la MA - Élu par l'assemblée
Ludovic BIAUNIER	Trésorier de la MA, Représentant du CROA
Frédéric SKARBEEK	Président du CROA
Claire ANTOINE	Secrétaire du CROA
Sandrine TRESBAILES	Trésorière du CROA
Catherine AUTISSIER	Représentant du CROA
Dominique BERNARD	Élue par l'assemblée
Jean-Christophe ROYOUX	Représentant de la DRAC Centre - VDL
Luc FORLIVESI	Représentant de la DRAC Centre - VDL et AUE
Jean-Philippe GRAND	Représentant de la Région Centre - VDL
Carsten HANSSEN	Membre d'honneur
Marin FORCE	Membre d'honneur

PARTIE II – PROGRAMMATION

La Maison de l'architecture développe chaque année une programmation culturelle d'événements et d'expositions pour partager, autant avec le public professionnel qu'avec le grand public, la connaissance du patrimoine bâti du XXe et du XXIe siècle et l'actualité de la création architecturale la plus prometteuse. Elle est aussi une force de proposition pour l'amélioration du cadre de vie, en générant des débats, des concours, des formations sur d'autres manières de faire et de vivre le rapport au bâti, à la ville et à l'environnement. La programmation de cette année s'est adaptée au contexte actuel. Les dates officielles sont communiquées sur notre site web ainsi que dans les réseaux sociaux et dans notre newsletter.

De plus, depuis 2017, la Maison de l'architecture pilote les Journées nationales de l'architecture dans la région Centre-Val de Loire. Ces journées, organisées par le Ministère de la Culture, ont pour objectif de développer la connaissance architecturale auprès du grand public. Elles proposent de dévoiler les richesses de l'architecture contemporaine remarquable partout où elle se trouve, de raconter l'histoire du bâti qui nous entoure, d'éveiller les curiosités et les sensibilités artistiques et de valoriser l'apport culturel, scientifique, technique et social de l'architecture pour le bien-être de tous. La prochaine édition se déroulera les 15, 16 et 17 octobre prochain. Le programme complet sera présenté d'ici septembre.

Publication

- Lancement de « Post.it 2.0 - un panorama de l'architecte sur le territoire de la région Centre - Val de Loire entre 2016 et aujourd'hui »,
- Valorisation du patrimoine architectural du Campus d'Orléans dans le cadre de la création d'un site internet avec l'Université d'Orléans.

Exposition

- « Le tour de France des maisons écologiques », Maison de l'architecture en partenariat avec l'agence Anatomies d'architecture et la DREAL Centre – Val de Loire.

Évènement

- Projet artistique Orléans La Source avec l'artiste Malik NEJMI.
Le projet consiste à accompagner l'artiste dans un projet photographique et filmique autour de la destruction de la Tour 17 à Orléans La Source.
- Atelier en partenariat avec le POLAU (Pole des arts Urbains) et l'École nationale supérieure d'architecture de Paris-Belleville autour de la création architecturale en zones inondables,
- Projet de médiation autour de la maquette de l'exposition « Le Monde Nouveau de Charlotte PERRIAND 1903 – 1999 », don de Pernelle PERRIAND-BARSAC, de Jacques BARSAC et de LVMH.

Projet pédagogique

- Lancement du projet « Une école, un chantier, des métiers, autour du chantier du Centre de Chorégraphie nationale de Tours (architecte Lina GHOTMEH) et autour du futur bâtiment des Archives départementales du Loiret (Bouygues Bâtiment Centre Sud-Ouest (mandataire), Wilmotte et Associés, Atelier des Mathurins, Gilbert AUTRET) et la DAAC.

Émission de radio

- « Le pont de l'Europe » dans l'émission « Franchir », Unesco Mission Val de Loire.

Jury

- Membre du jury d'excellence pour les diplômés de l'École de la nature et du paysage, Blois,
- Membre du Diplôme national des métiers d'art et du design, Lycée Charles PEGUY, Orléans.

Projection

- « L'architecture n'est pas une image - le Centre de création contemporaine Olivier Debré à Tours par les architectes Manuel et Francisco AIRES MATEUS » à l'occasion du Festival Ciné Archi, Maison de l'Architecture de Haute-Savoie, Annecy. (Nomination officielle du film à Prague - Prague International Indie Film Festival, 2020 ; Detroit, Michigan (Better Cities Film festival), 2020 ; Portland, Oregon (Oregon Documentary Film Festival Fall 2020, présentation en octobre 2020 et en février 2021) ; Palm Springs, Californie (Architecture Design Art film festival avec une présentation du film), 2021, en Crète, Grèce (8th International Documentary Festival of Ierapetra & Awards) et Gold Award (Spotlight Documentary Film Awards), Atlanta.

Projets sur trois ans (2021-2023) : « Architecture et supra-chaueur » et « Forêt jardin - Forêt urbaine, pourquoi ? »

- Recherches documentaires et élaboration des « possibles » en termes d'exposition, de conférences, de films, d'atelier et de formations.

Pour plus d'information :

Maison de l'architecture
Centre-Val de Loire
44 quai Saint-Laurent
45000 Orléans
Tél. : 02 38 54 08 96

PARTIE III – FORMATIONS 2021-2022

Depuis 2011 la Maison de l'Architecture Centre-Val de Loire accompagne les professionnels du bâtiment et de l'urbanisme dans le cadre de leur obligation de formation.

La Maison de l'Architecture est devenue en 2016 un membre actif du REFC'A, le Réseau pour la Formation Continue des Architectes. Le REFC'A répond à une volonté des organismes de formation et du Conseil national de l'Ordre des architectes de constituer un lieu d'échange et de collaboration concernant la formation continue des architectes.

Depuis 2017 la Maison de l'architecture a été reconnue par DATADOCK comme organisme de formation qui répond à des critères de qualité. En 2021 elle a également reçu la certification de qualité QUALIOPI.

Le pôle essentiel de la formation est structuré en deux types d'activités distinctes et complémentaires :

- L'organisation de formations techniques, dites structurées, au contenu fortement spécialisé, destinées aux professionnels, élus et responsables de l'architecture, de l'urbanisme et du paysage. Elles sont réalisées avec des intervenants de haut niveau, permettant d'aborder des questions de fond liées aux nouvelles pratiques constructives, aux alternatives énergétiques, etc.

- L'organisation de conférences, workshops, expositions permettant au grand public et aux acteurs professionnels, d'échanger sur les différents enjeux de la construction architecturale moderne et contemporaine ainsi que sur les aspects historiques.

Ces moments d'échanges et de partage peuvent être considérés comme formations complémentaires dans le cadre de la formation continue pour les architectes.

La Maison de l'architecture Centre-Val de Loire propose différentes formations en distanciel et en présentiel dans les thématiques du droit, des matériaux bio-sourcés, de la transition énergétique et écologique, des bâtiments historiques, des nouveaux outils numériques ainsi que des pratiques annexes, telles que :

- **Enduits à la chaux et enduits traditionnels**
- **Peintures murales**
- **Pathologies et durabilité du bois dans la construction**
- **Récupération de l'eau de pluie et eau de pluie à la parcelle**
- **Humidité (avec la F.A.C.)**
- **Ergonomie**
- **Réhabilitation durable en bâti ancien (avec École d'Avignon)**
- **Projet de réhabilitation énergétique du bâti ancien en secteur protégé**
- **Couleur, architecture et cadre de vie**
- **Les pathologies du béton**
- **La construction en terre crue**
- **Les chantiers verts et à faibles nuisances**
- **Les matériaux bio-sourcés et les ressources forestières pour le bâtiment**
- **Gérer les problèmes des microorganismes**
- **Les fondamentaux du droit de l'urbanisme : les textes opposables (Code de l'urbanisme, Code de la construction et de l'habitation, code de l'environnement, ...) ; la réglementation locale de l'urbanisme (PLU, carte communale, RNU)**
- **La transition énergétique dans un projet architecturale**
- **Gestion incendie dans les bâtiments en bois (en partenariat avec Fibois)**
- **La gestion et la récupération de l'eau de pluie**
- **PC numérique et BIM**
- **Empreinte environnemental/dérèglement climatique**
- **Gestion des déchets**

La Maison de l'architecture Centre-Val de Loire reste à votre disposition pour vous accompagner dans vos projets de formation professionnelle.



LA **FAC**—

— LA FORMATION **DES ARCHITECTES** DU CENTRE

LA FAC – FORMATION DES ARCHITECTES DU CENTRE

PARTIE I – PRÉSENTATION

Créée fin 2016 à l'initiative du Conseil Régional de l'Ordre des Architectes du Centre-Val-de-Loire, La FAC, association loi 1901, a vocation de former l'ensemble des acteurs du cadre de bâtir et plus précisément les architectes et leurs collaborateurs afin de les aider à maintenir et développer leur compétitivité et à répondre à leur obligation de formation continue instituée par l'arrêté du 12 janvier 2016.

Dédiée aux architectes et à leurs collaborateurs, La FAC depuis sa création a dispensé 108 sessions de formations, soit près de 1130 heures de formation auprès de 1122 stagiaires.

Après une année 2019 particulièrement dense qui a permis de former environ 47% des architectes inscrits en Région Centre, l'année 2020, marqué par la crise sanitaire liée au COVID-19, nous a contraint à annuler près de 50 sessions de formations initialement programmées.

La mise en place en urgence de formations en distanciel et le report de celles annulées devraient permettre à La FAC, avec votre concours, de traverser cette crise difficile et continuer à proposer une offre en réponse à vos demandes.

Aussi, nous vous invitons à vous inscrire nombreux aux formations programmées d'ici la fin de l'année. (Cf. planning septembre/décembre 2021).

Confiant dans votre désir de vous former, La FAC poursuit ainsi des projets de structuration pour mieux répondre à vos attentes :

- La FAC est certifiée QUALIOPI depuis le 25 novembre 2020, Certification Qualité qui sera obligatoire pour tous les organismes de formation dès janvier 2022.
- La création et la Mise en ligne depuis avril 2021, de notre site internet : www.faccentre.fr.

Le site internet vous permet d'avoir accès au calendrier des formations proposées, aux programmes, et vous permet notamment de vous inscrire et d'effectuer vos paiements en ligne.



Nous travaillons également sur la mise en place d'un Pack Formation sur 3 ans pour les nouveaux inscrits, proposant des formations structurées et complémentaires en partenariat avec la Maison de l'Architecture.

Pour cela, La FAC a besoin de vous, besoin que vous reveniez vous inscrire, besoin que vous nous fassiez part des thèmes et des sujets qui vous intéressent.

Pour plus d'information :

La FAC, La Formation des Architectes du Centre

44/46 quai Saint-Laurent - 45000 Orléans - Tél. : 02 38 54 76 34

Mail : contact@faccentre.fr - Site internet : www.faccentre.fr

PARTIE II – CALENDRIER

2^e semestre 2021

SEPTEMBRE		
1	ME	
2	JE	
3	VE	
4	SA	
5	DI	
6	LU	
7	MA	Sécurité incendie, prévention niv 2connaissance TOURS
8	ME	
9	JE	Sécurité incendie, prévention niv 2connaissance ORLEANS
10	VE	
11	SA	
12	DI	
13	LU	Appel d'offre public, Marché privé
14	MA	
15	ME	Humidité J1 avec la MA
16	JE	Humidité J2 avec la MA
17	VE	
18	SA	
19	DI	
20	LU	
21	MA	Géotechnique J1
22	ME	
23	JE	
24	VE	
25	SA	
26	DI	
27	LU	
28	MA	
29	ME	
30	JE	Assistance à maîtrise d'ouvrage

OCTOBRE		
1	VE	Assistance à maîtrise d'ouvrage
2	SA	
3	DI	
4	LU	
5	MA	RE2020
6	ME	CHORUS PRO NIV 2
7	JE	
8	VE	Initiation à l'expertise
9	SA	
10	DI	
11	LU	Infiltrométrie, étanchéité à l'air niv 1
12	MA	Sécurité incendie, prévention niv 3, perfectionnement TOURS
13	ME	
14	JE	
15	VE	
16	SA	
17	DI	
18	LU	
19	MA	Sécurité incendie, prévention niv 3, perfectionnement ORLEANS
20	ME	
21	JE	
22	VE	
23	SA	
24	DI	
25	LU	
26	MA	Géotechnique J2
27	ME	
28	JE	
29	VE	
30	SA	
31	DI	

NOVEMBRE		
1	LU	
2	MA	Mémoire technique niveau 2
3	ME	
4	JE	Prise de parole
5	VE	
6	SA	
7	DI	
8	LU	
9	MA	
10	ME	
11	JE	
12	VE	
13	SA	
14	DI	
15	LU	
16	MA	
17	ME	
18	JE	
19	VE	Standard passif de niveau 2
20	SA	
21	DI	
22	LU	Infiltrométrie, étanchéité à l'air niv 2
23	MA	
24	ME	
25	JE	
26	VE	
27	SA	
28	DI	
29	LU	
30	MA	

État au 20/07/2021

PRATIQUES PROFESSIONNELLES
OUTILS NUMERIQUES-LOGICIELS
DEVELOPPEMENT DURABLE
CADRE REGLEMENTAIRE-JURIDIQUE

DÉCEMBRE		
1	ME	DUME
2	JE	Sécurité incendie, habitation TOURS
3	VE	
4	SA	
5	DI	
6	LU	
7	MA	Sécurité incendie, habitation ORLEANS
8	ME	
9	JE	
10	VE	Rénovation énergétique des bâtiments anciens
11	SA	
12	DI	
13	LU	
14	MA	
15	ME	
16	JE	
17	VE	
18	SA	
19	DI	
20	LU	
21	MA	
22	ME	
23	JE	
24	VE	
25	SA	
26	DI	
27	LU	
28	MA	
29	ME	
30	JE	
31	VE	

Dimanches et Jours Fériés
 Congés Scolaires (ORLEANS)
 Congés Scolaires (VERSAILLES)



Architectes, restez maîtres de vos chantiers !

Découvrez la boîte à outils chantiers,
un guide 100% digital :

- Des conseils et des bonnes pratiques
- Des outils prêts à l'emploi



ACCESSIBLE SUR TABLETTE ET SMARTPHONE

WWW.MAF.FR



MAF

Mutuelle
des Architectes
Français
assurances

VOUS AVEZ L'AUDACE, NOUS AVONS L'ASSURANCE.